



Assurances auto et habitation résiliées pour non paiement

Par **shamballa**, le **02/02/2012** à **21:53**

Bonjour,

Mon fils a été résilié de ses assurances auto et appartement pour défaut de paiement, fin 2011. Son assureur a exigé qu'il paie la totalité de ses retards de 2011 et également tout 2012 tout en refusant de le reprendre. Il doit donc s'acquitter d'environ 600 € d'un côté et de l'autre, s'il veut se réassurer il faut qu'il trouve un assureur qui accepte ce genre de clients mais cela coûte plus cher et il doit payer l'année d'un coup puisqu'on lui refuse la mensualisation.

J'aimerais savoir dans quelle mesure son assureur a le droit d'exiger le paiement des primes de 2012 en totalité tout en refusant de le reprendre et l'obligeant ainsi à payer 2 fois pour le même service. Du fait du retard de paiement de 2011, il s'est trouvé pris dans un engrenage qui a fait qu'il n'a pas pu résilier son assurance avant la date limite du préavis. Il s'est donc fait avoir sur tous les tableaux. De plus, il me dit n'avoir jamais reçu le relevé qu'il aurait du recevoir au moins 2 mois avant lui signalant la reconduction de son contrat et là, déjà, il y a faute.

Donc si cela est possible, pouvez vous me dire s'il y a un recours possible ou au moins le moyen d'empêcher cet assureur de le prendre ainsi à la gorge.

Je vous en remercie par avance.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2012** à **22:58**

Bonjour,

Avant de donner raison ou tort à l'un ou à l'autre, la première chose à faire est de lire le contrat d'assurance, en particulier les passages relatifs aux paiements des cotisations (les primes, dans le langage assureurs), puis revenez nous expliquer ce qui est réellement écrit.

Par **chaber**, le **03/02/2012 à 07:50**

bonjour

Quelle est la date de la mise en demeure par l'assureur?

Quelle était la **date anniversaire** du contrat?

Par **shamballa**, le **03/02/2012 à 08:04**

Merci à Tisuisse et à Chaber pour vos réponses, je me renseigne dès que possible auprès de mon fils et je vous dis ça.

Cordialement